

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du Jeudi 13 octobre 2016

Président : Monsieur VANRYSEL Jean-Marie

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents, à l'exception de Monsieur RICHOMME Vincent.

A été élu Secrétaire de séance : Monsieur BIROST Moïse.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

### Bilan contrats vente de bois

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'acheteur faisant l'objet d'un contrat d'achat de bois avec la Commune de Clesles, fait l'objet d'une liquidation judiciaire ; un dossier va être monté et envoyé au liquidateur afin d'essayer de récupérer l'impayé et de connaître la suite que l'on peut donner aux plants restés sur place : Monsieur le Maire demande à la Commission de bois de bien vouloir faire un état des parcelles à ce sujet et de répertorier les parcelles concernées.
- Deux acheteurs sont venus visiter d'autres coupes de bois restantes à vendre : parcelles à rendre propres et prêtes à être replantées : une seule offre pour un montant de 5 400,00 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident d'accepter cette offre et autorisent le Maire à rédiger le contrat de vente.

### Encaissement de chèques

- **Bris de glace Tracteur**

Suite au bris de glace survenu sur le tracteur de la Commune, l'Assurance rembourse la totalité de la facture.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :

Décident d'autoriser le Maire à accepter le chèque de remboursement et à émettre le titre.

- **Remboursement Taxe foncière**

La Commune a reçu un chèque de remboursement concernant la taxe foncière ;

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :

Décident d'autoriser le Maire à accepter le chèque de remboursement et à émettre le titre.

### Résultat CCAS

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015, il convient d'intégrer le solde positif au budget de la Commune, soit 2 042,25 €, comme suit :

Compte 002 : + 2042,25 €

Compte 615221 : + 2042,25 €

### Traverse de Clesles

Monsieur le Maire présente les chiffres estimatifs du coût de la réfection de la traverse :

- Enfouissement Basse Tension par le SIEM : 5% du montant à charge de la Commune.
- Éclairage public
- Génie civil France Télécom
- Sécurisation de la traverse

Afin de financer en partie ces travaux, le Maire propose de demander un emprunt d'un montant maximum de 250 000,00 €.

Les membres proposent de réunir les membres de la Commission de Finances afin d'étudier le projet.

*Un bilan des travaux effectués depuis 2014 est donné aux membres du Conseil.*

### Tour de table

Monsieur DESINDE Gilles demande si les ampoules ne pourraient pas être changées sur l'éclairage public : certaines lampes n'éclairent même pas le sol : Monsieur le Maire explique qu'il n'existe plus d'ampoules adaptées à ce genre de mat dans le commerce ; Monsieur MARCELLOT précise qu'il est possible de modifier les lampadaires et d'adapter des lampes.

Réponse reçue de Monsieur KOKEL, SIEM : ci-dessous :

*« Suite à notre conversation téléphonique, voici pour résumer les propos tenus sur la réutilisation éventuelle des lanternes « en tôles couvertes » avec des sources de type ballon fluo.*

*La réutilisation de ces lanternes est possible techniquement en remplaçant l'appareillage et la source de ces lanternes.*

*Néanmoins, elle est à déconseiller pour plusieurs raisons :*

- *Le remplacement de l'appareillage et la source de ces lanternes en terme de coût ne présente pas une réelle économie par rapport par exemple à la mise en place d'une lanterne neuve de type routière Sodium Haute Pression. (main d'œuvre importante pour le remplacement de l'appareillage).*
- *Ces lanternes sont obsolètes en terme de photométrie (pas de réflecteur performant) et de performance énergétique.*
- *La mise en place de nouvelles lanternes Leds en remplacement permet la réalisation d'économie sur la consommation d'électricité, améliore considérablement l'uniformité lumineuse et donc la sécurité. »*

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur RICHOMME Vincent, quant à la démonstration de son matériel (engin télescopique) : ce dernier souhaiterait pouvoir accéder au « coq » sur l'église, demande l'autorisation de le filmer, de le démonter et de le remettre en place après restauration.

Le Conseil donne son accord.

Madame BEURIER Christelle tient à remercier Stéphane pour son aide quant à l'aménagement devant chez elle.

Monsieur DELCAMPE Guy demande ou en est la demande d'assainissement collectif : la demande est faite auprès de la CCPA.

Monsieur GAVAND Cyril informe les membres du Conseil du Mail reçu de Monsieur René-Paul SAVARY, concernant les travaux prévus sur le Canal de la Haute Seine : des dates sont données : à vérifier si les engagements seront tenus.

La séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de Séance

